Commune de
Val-de-Ruz

Informations officielles

Édition du 5 octobre 2023

Éditorial

Vers la complexification?

Je me permets de revenir sur un événement qui s'est passé lors de la session du Grand Conseil début septembre. Ce peut paraître totalement anodin pour certains. Ce ne l'est pas. En effet, la loi sur les marchés publics aurait dû passer comme une lettre à la poste. Il faut savoir que ses principes sont mis en place au niveau suisse en premier lieu puis, la langue française l'imposant, au niveau romand. Il existe donc un Accord intercantonal des marchés publics, débattu dans les commissions parlementaires de chaque canton et faisant l'objet d'un consensus. Or, le Grand Conseil neuchâtelois a tenu à amender cette loi en y ajoutant des critères supplémentaires qui vont alourdir les démarches déjà contraignantes actuellement.

Aujourd'hui, toute entité publique fait déjà appel à un bureau d'ingénieurs pour rédiger le cahier des charges de l'appel d'offres des chantiers d'une certaine importance. La complexité l'exige. L'objectif est de convaincre un certain nombre d'entreprises de s'intéresser au travail à effectuer. Or, nous sommes confrontés à un défi: trouver le bon bureau, qui, suivant l'ampleur du travail, peut lui-même être soumis aux marchés publics. Les bureaux ont tendance à se regrouper; leur siège n'est plus forcément sur Neuchâtel. L'augmentation des spécificités locales n'aident pas dans l'attractivité de notre canton comparé à d'autres.

En ajoutant des critères supplémentaires, le Grand Conseil a donc donné le message suivant: *chères entreprises, méfiez-vous! Non seulement nous vous contrôlons, mais nous exigeons des rapports qui prouvent par A + B que tout est fait dans les règles de l'art*. Cette nouvelle couche administrative va certainement coûter bien plus cher que l'on ne l'imagine.

Les structures publiques en feront certainement les frais. À quand l'émergence de réflexions politiques permettant de rendre le fonctionnement des systèmes moins complexes, plus efficients, plus compréhensibles, plus applicables?

Daniel Geiser, conseiller communal

Plus besoin de comprimés d'iode

À titre de prévention des conséquences d'un éventuel accident grave dans une centrale nucléaire, la Confédération distribue tous les dix ans des comprimés d'iode à la population résidant dans un rayon de 50 km autour d'une centrale nucléaire suisse. Or, la centrale nucléaire de Mühleberg est définitivement hors service. C'est pourquoi il n'est plus nécessaire, dans notre Commune, de distribuer des comprimés d'iode à la population. Cependant, des comprimés resteront disponibles pour l'ensemble des habitants. Ils seront dorénavant stockés de manière centralisée par le Canton.

Que faire des anciens comprimés d'iode? Ils peuvent simplement être rendus dans une pharmacie ou une droguerie.

Plus d'informations: www.comprimesiode.ch.

Du 2 octobre au 2 décembre 2023, du lundi au samedi, entre 08h00 et 18h00, une centrale d'appel au 0848 44 22 00 est à disposition de la population pour répondre à toutes les questions sur la distribution des comprimés.

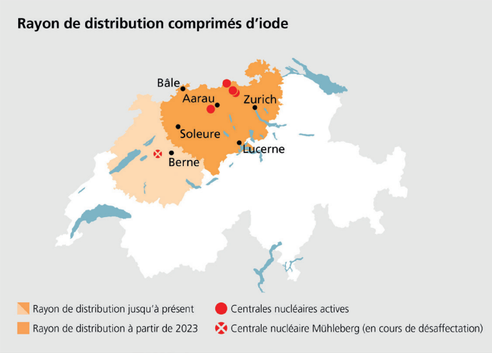

Foire de Dombresson

La traditionnelle foire d'automne de Dombresson se déroule le **vendredi 20 octobre 2023**. À cette occasion, des stands proposant des spécialités diverses s'installent dans le village.

Le stationnement des véhicules le long de la Grand'Rue, du Ruz Chasseran, de la rue Dombrice et des Oeuches est interdit du jeudi 19 octobre à 22h30 au vendredi 20 octobre 2023 à 21h00. Ces espaces doivent en effet rester libres afin de permettre le bon déroulement de la manifestation et la fluidité du trafic.

La population vaudruzienne est invitée à participer nombreuse à ce sympathique événement et à s'y rendre de préférence au moyen des transports publics.

Où sortir à Val-de-Ruz?

Vous voulez sortir près de chez vous et ne savez pas quoi faire. LA solution: vous connecter sur le site internet communal www.val-de-ruz.ch.

Toutes les sociétés locales et associations régionales réalisant des manifestations publiques sur le territoire communal ont la possibilité d'y annoncer gratuitement leurs événements. Pour ce faire, elles peuvent s'adresser à l'administration sports-loisirs-culture à *loisirs.val-de-ruz@ne.ch* ou au 032 886 56 33.

Trier, c'est valorisant

Dans l'optique de préserver l'environnement et de lutter contre le gaspillage, le recyclage des batteries et pneus de voiture usagés est important. En effet, il s'agit de déchets toxiques pour l'homme et extrêmement polluants pour la nature.

Les éléments constitutifs de ces batteries sont généralement issus de ressources naturelles limitées et non renouvelables; ils contiennent de l'acide sulfurique et du plomb.

Les pneus se composent essentiellement de caoutchouc, synthétique ou naturel, de noir de carbone, d'oxyde de silicium ainsi que d'acier et de textiles. Ils contiennent également des additifs comme du zinc, du plomb et du soufre. Lorsqu'il n'est pas possible de les réutiliser en les rechapant (collage par fusion thermique d'une nouvelle bande de roulement), les pneus usagés peuvent alors faire l'objet soit d'une valorisation matière en réutilisant les divers composants, soit d'une valorisation énergétique par combustion contrôlée.

Les pneus et les batteries de voiture ne sont pas récupérés dans les déchèteries et il est strictement interdit de les abandonner dans la nature.

Ils doivent être éliminés aux endroits suivants:

- à la place d'élimination du «Bois Rond» à Corcelles;
- auprès des garages;
- auprès des commerces spécialisés.

Atelier «philo»

La bibliothèque publique communale de Val-de-Ruz propose, le **samedi 28 octobre 2023**, de 10h00 à 11h00, un atelier de philosophie destiné aux enfants dès 7 ans sur le thème: *C'est quoi, la différence?*

Les participants apprendront à développer une pensée réflexive, créative et critique, et à exprimer leur opinion en respectant celle des autres.

Animé par Kathy Wildi, praticienne certifiée pour l'animation d'ateliers de philosophie et de pratique de l'attention pour les enfants et les adolescents SEVE (Savoir Être et Vivre Ensemble), cet atelier débutera par une courte pratique de l'attention, suivie d'une brève introduction à la philosophie. Puis l'animatrice lira un album et instaurera un dialogue autour de cette histoire.

Les places étant limitées, l'inscription est obligatoire. Elle peut se faire par messagerie à *biblio.val-de-ruz@ne.ch* ou directement à la bibliothèque.

Contrôle des champignons

Afin de permettre aux habitants de Val-de-Ruz de faire contrôler leur cueillette de champignons, Gaëlle Monnat se tient à disposition de la population tous les dimanches du 27 août au 29 octobre 2023, rue de l'Épervier 6, à Cernier, au rez-de-chaussée, de 18h00 à 19h00 ou sur rendez-vous au 079 546 55 73.

Anniversaires

Fêtent en ce mois d'octobre 2023:

90 ans

- Barraud Simone, aux Geneveys-sur-Coffrane;
- Matthey Jean-Robert, à Savagnier;
- Plancherel Janine, aux Geneveys-sur-Coffrane.

Pavoisement

À l'occasion des élections fédérales du 22 octobre prochain, des drapeaux flotteront sur la maison de Commune à Cernier. Le pavoisement consiste en la pose de trois drapeaux (État de Neuchâtel, Confédération et Commune de Val-de-Ruz) trois jours avant et trois jours après la date concernée.

Travaux routiers

La route de Pouette Mange à la Montagne de Cernier est fermée à la circulation depuis le **19 septembre 2023** pour permettre la pose de caniveaux et procéder à la réfection de l'enrobé ainsi que des places de croisement. Le tracé concerné est d'une longueur de 750 mètres.

L'intervention rapide et qualitative de l'entreprise mandatée a permis de raccourcir sensiblement le temps de fermeture de la route dont la réouverture est imminente.

Offre d'emploi

La Commune recherche:

- 1 patrouilleur scolaire remplaçant (F/H), pour le 1er novembre 2023.

Les dossiers de candidature complets sont à envoyer par courrier électronique à *rh.val-de-ruz@ne.ch*. Pour toute question, l'administration des ressources humaines renseigne au 032 886 56 31. Davantage d'informations sur le site internet communal, rubrique «Offres d'emploi».

Comment s'informer

Votre boîte aux lettres n'est pas le seul vecteur de communication des informations officielles communales publiées dans ce journal.

Les publications éditées sur cette page sont également disponibles en version informatique pour les adeptes des écrans. Trois solutions s'offrent à vous:

- **l'application NEMO News**: disponible pour tous les smartphones, elle est téléchargeable gratuitement et diffuse, en sus des articles publiés ici, les alertes neige, les coupures d'eau et autres communications institutionnelles importantes. Le paramétrage des notifications permet d'être informé en tout temps sur les communes de votre choix ainsi que sur les thématiques qui vous intéressent;
- **l'infolettre communale**: envoyée par courriel aux abonnés le même jour que la distribution de ce journal, elle relate toutes les informations communales publiées. L'inscription s'effectue sur le site internet communal, rubrique «Administration – Communication»;
- **le site internet communal**: adapté à tous les écrans (smartphones, tablettes, etc.), www.val-de-ruz.ch liste les dernières communications dans la rubrique «Actualités», identifiable sur la page d'accueil.

Signaux de chantier

Les chantiers ouverts sur les routes peuvent représenter un véritable danger, surtout la nuit. Il est donc important qu'ils restent bien visibles grâce aux lampes de signalisation et aux barrières. Il en va de même pour la signalétique et les panneaux.

Pour la sécurité de tous, il est impératif de laisser en place ces éléments. Les enlever ou les vandaliser est un acte pénalement répréhensible et qui peut avoir de lourdes conséquences.

PAYSAGE DE L'ANNÉE 2022

PAYSAGE D'ALLÉES DU VAL-DE-RUZ

La Commune et le Parc Chasseral publient dans ces pages des photos illustrant l'évolution paysagère de différents lieux du Val-de-Ruz, un travail de suivi photographique réalisé dans le cadre de l'Observatoire du paysage. Cette série d'images célèbre l'obtention du Prix paysage de l'année 2022 pour les allées d'arbres.

En un siècle, l'électrification des lignes de chemin de fer et l'avènement de l'automobile ont été deux facteurs majeurs de la mutation des gares et de leurs abords. L'urbanisation s'en est trouvée profondément modifiée, comme en témoigne la gare des Geneveys-sur-Coffrane.

Ouverte le 1er décembre 1859, comme toute la ligne Neuchâtel - La Chaux-de-Fonds en 1860, elle aura dépassé les 175 années d'existence lors de la mise en service de la ligne directe, prévue entre 2035 et 2039, qui marquera la fin de son exploitation.

La gare des Geneveys-sur-Coffrane *(photos: Parc Chasseral).*